



Le 24 novembre 2014

**Madame la Directrice académique  
DSDEN de Côte d'Or  
2G rue du Général Delaborde  
21000 Dijon**

**Objet** : Protocole sur la simplification des taches des directrices et directeurs d'école

Madame la Directrice académique,

Suite aux chantiers-métiers nationaux menés dans le cadre de la refondation de l'école, les circulaires et autres textes réglementaires voient peu à peu le jour. Pour les directeurs d'école, après l'officialisation de l'évolution des décharges et du régime indemnitaire, c'est au tour des protocoles sur la simplification des tâches.

Ainsi, suite à la parution de la circulaire 2014-138 du 23/10/2014, le SE-UNSA vous sollicite pour prendre connaissance du planning que vous avez fixé pour travailler sur le protocole de simplification des tâches des directeurs avec les organisations syndicales au niveau départemental.

Attaché depuis longtemps à améliorer la direction et le fonctionnement de l'école, le SE-UNSA souhaite pouvoir aborder la concertation au niveau départemental au plus vite, sachant que suivra la rédaction du protocole académique.

Recevez, Madame la Directrice académique, nos respectueuses salutations

**Franck DELETRAZ**  
**Secrétaire départemental**  
**SE-UNSA de Côte d'Or**